



République française
Département de la Lozère

COMMUNE DE CHAULHAC

Séance du vendredi 25 novembre 2022

Date de la convocation: 18/11/2022

Membres en exercice : 7 *L'an deux mille vingt-deux et le vingt-cinq novembre le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Gérard ROUSSET,*

Présents : 7 **Présents :** Gérard ROUSSET, Daniel ROUSSET, Laurent ARCHER, Christine ARCHER, Didier BRUNEL, Alain POURCHER, Thierry COMBES

Voteants : 7

Pour : 0

Contre : 0

Abstention : 0

Représentés :

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Daniel ROUSSET

Délibération 2022_035 - Objet : Tarifs location salle des fêtes

Considérant la hausse du coût des énergies ;

Le maire indique au conseil qu'il y a lieu de réviser les tarifs de location de la salle communale.

Les nouveaux tarifs et conditions sont présentés ainsi que les ajustements du règlement intérieur

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le règlement intérieur de la salle communale, ci-joint
- Spécifie que la caution est fixée à 200,00 €,
- Fixe les tarifs de location de la salle ainsi qu'il suit :

Tarifs de location de la salle communale				
	Résident	Non résident	Association communale <u>Pour manifestation ouverte au public</u>	Association hors commune
Location 1 jour (de la veille 18h00 au lendemain 10h00)	80.00€	160.00€	Gratuit	160.00€
Location 2 jours - Weekend (du vendredi 18h00 au lundi 10h00)	110.00€	220.00€	Gratuit	220.00€
Location par jour au-delà de deux jours / weekend	20.00€	50.00€	Gratuit	50.00€
Caution	200.00€			
Électricité 1 jour	100 Kwh inclus dans le prix de la location Au-dessus de 100kwh; 0,20€ le kWh			

RF Mende
Électricité 2 jours / weekend et plus <small>Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 29/11/2022 048-214800468-20221125-2022_035-DE</small>

150 Kwh inclus dans le prix de la location
Au-dessus de 150 Kwh ; 0.20€ le kwh

- **Précise** que ces nouveaux tarifs sont applicables à compter du 01 décembre 2022.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
et publication
le ___ / ___ / 20__

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit
Le Maire, Gérard ROUSSET

